



CENTRE CULTUREL
BRAINE-L'ALLEUD

SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE CULTUREL DE BRAINE-L'ALLEUD **CONDITIONS DE LOCATION**

La salle de spectacle du Centre culturel se loue uniquement pour l'organisation d'activités culturelles (théâtre, cinéma, conférence, concert).

Toute demande, avec une description de la nature de l'activité, doit être introduite auprès du Centre culturel par mail à info@braineculture.be à partir du mois de mars pour une location concernant la saison suivante (Exemple : Mars 2019 pour une location entre septembre et Juin 2020). Les demandes seront examinées au cas par cas selon les disponibilités de planning. La priorité sera donnée aux personnes/associations de la commune.

Tarifs

300€/jour pour les associations brainoises

450€/jour pour les associations externes

Le prix de location comprend :

- l'utilisation du plateau et des loges
- mise à disposition du matériel son et lumière de base
- les frais d'éclairage, de chauffage
- l'espace accueil

L'occupation par jour s'entend de 8h à Minuit. Il doit être mis fin aux activités à 24h aux plus tard, sauf dérogation communale et du service de police.

Un contrat sera établi entre l'Administration communale et l'association.

Un acompte de 50% devra être payé lors de la réservation et le solde devra être versé au plus tard deux mois avant l'occupation sur le compte de l'administration communale.

En cas de désistement moins de deux mois avant la date prévue d'occupation, l'acompte de 50% sur le prix de la location n'est pas remboursé.

Lorsque la réservation se fait moins de deux mois avant la date de la manifestation, le paiement total de la location sera réclamé lors de la réservation.

Personnel régie et location cabine technique :

La durée de l'emploi du personnel de régie, en ce compris le temps de préparation de la salle, les répétitions, le démontage est prise totalement en charge par l'organisateur.

Un forfait minimum de 4 heures sera porté en compte. Toute heure supplémentaire sera facturée au tarif horaire en vigueur.

Le tarif horaire du personnel de régie par personne est de 25€/heure.

Caution, Etat des lieux et Assurance :

Avant et après utilisation de la salle de spectacle et de son matériel, la responsable régie contrôlera avec le locataire l'état des locaux (en ce compris les sanitaires), la propreté de ceux-ci, le bon fonctionnement du matériel technique mis à disposition.

Une garantie locative de 200€ sera demandée et rétribuée après l'état des lieux.

Le locataire a l'obligation de prendre une Assurance responsabilité organisateur.

Boissons :

La vente des boissons et l'exploitation d'un bar sont réservées au gestionnaire du Bar du Centre culturel.

Toutes les boissons débitées ou servies par le locataire doivent être achetées auprès du gestionnaire du Bar du Centre culturel.

LE NON-RESPECT DE L'UNE DE CES CLAUSES ENTRAÎNERA, AU MINIMUM, LA SAISIE DE LA GARANTIE.